Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_40-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-40

En exercice : 30
Présents (P) : 28
Excusés (E) : -
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 30

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 20 février 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIS

PARC D'ACTIVITES DES NOES – PLELAN-GRAND
VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE BRETAGNE MACE GARDE-MEUBLES

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_40-DE

***Vu** l'avis favorable émis par la commission « Economie Emploi Agriculture » du 10 février 2026*
***Vu** l'avis favorable émis par les Domaines en date du 27 février 2026*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi et l'agriculture informe l'assemblée que Brocéliande Communauté est en contact avec Monsieur Yoann MACE, représentant de la Société BRETAGNE MACE DEMENAGEMENT pour un projet d'acquisition d'un terrain sur le parc d'activités des Noës situé à PLELAN-LE-GRAND.

Monsieur Yoann MACE, est le directeur/gérant de la société BRETAGNE MACE DEMENAGEMENT dont le siège social est situé aujourd'hui au 13, rue de la Croix Ignon 35310 MORDELLES. Face à une demande croissante, l'entreprise a créé sa filiale BRETAGNE MACE GARDE-MEUBLES pour proposer un service de self-stockage à destination des professionnels et particuliers sous l'enseigne nationale HOMEBOX. La création d'un emploi est prévue dès le début de l'activité.

Dans le cadre de ce projet de complémentarité de son activité principale, Monsieur Yoann MACE a donc sollicité la Communauté de communes pour une recherche de terrain situé sur la commune de PLELAN-GRAND, d'une surface de 2 000 m² environ. Il est envisagé la construction d'un bâtiment entièrement sécurisé d'environ 380 m² d'emprise au sol comprenant un bureau d'accueil et des box de stockage. Un espace de stationnement est également prévu. La configuration en triangle du terrain limitant les possibilités d'extension, des conteneurs extérieurs neufs pourraient venir compléter les possibilités de stockage si nécessaire.

La commission numérique ECONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE du 10 février 2026 a émis un avis favorable sous réserve d'une bonne qualité architecturale compatible avec le reste de la zone d'activités.

Il est proposé de céder à la société BRETAGNE MACE GARDE-MEUBLES ou à toute autre personne morale qui sera agréée, le terrain cadastré ZR 307 et ZR 311 situé dans le parc d'activités des Noës, d'une superficie de 1 787 m², terrain issu de la division de la parcelle vendue à la société BAM.

Compte tenu des prix pratiqués sur ce parc d'activités, la vente du terrain cadastré ZR 307 et ZR 311 est consentie au prix de 20 € HT le m², soit un montant total de 35 740 € HT (TVA applicable en sus : taux légal en vigueur ou TVA sur marge), **conformément à l'avis des Domaines en date du 27 février 2026.**

La société BRETAGNE MACE GARDE-MEUBLES ou toute autre personne morale s'y substituant doit signer une promesse de vente afin de confirmer la réservation de ce terrain. Elle devra verser un acompte égal à 5% du prix total de vente Hors Taxes au moment de la signature de la promesse de vente. Il est à noter, en sus du prix de vente, que les frais de géomètre d'établissement du plan de vente, une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement si besoin était et les frais de notaire seront notamment à la charge de l'acquéreur. Ces frais seront réglés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Les droits créés par la présente délibération sont consentis pour une durée limitée à une année après acquisition de son caractère exécutoire. A l'issue de cette période, l'acte authentique de vente devra avoir été signé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'AUTORISER le Président à vendre le terrain cadastré d'une surface de 1 787 m², au profit de la société BRETAGNE MACE GARDE-MEUBLES, ou de toute autre personne morale s'y substituant, sur le parc d'activités « les Noës » à Plélan-le-Grand, aux conditions ci-dessus exposées ;
- de FIXER le prix de vente dudit terrain à 20 € HT le m² (TVA applicable en sus ; taux légal en vigueur ou TVA sur marge), **conformément à l'avis des Domaines en date du 27 février**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_40-DE

2026, prix auquel vient s'ajouter notamment le remboursement des frais de géomètre d'établissement du plan de vente et une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement ;

- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avant-contrat et l'acte de vente correspondant auprès de l'étude notariale Pichevin et Bouedo et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ